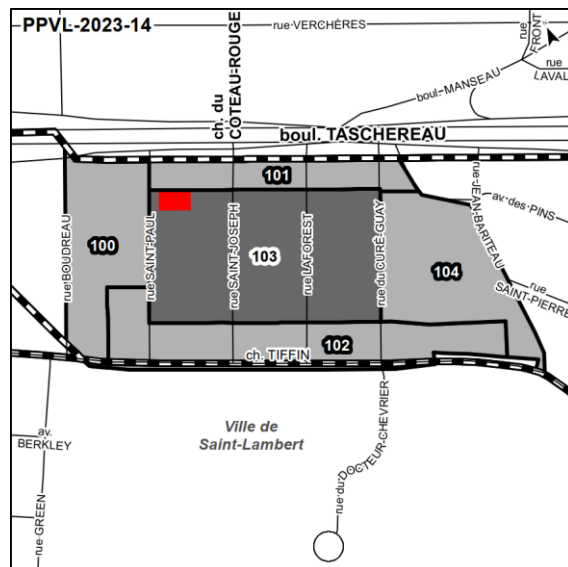


Avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 février 2024, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le second projet de résolution approuvant le projet particulier suivant :

- Le *Projet particulier PPVL-2023-14* visant à permettre une habitation multifamiliale de structure isolée comportant 5 logements au 1502, rue Saint-Paul (district de LeMoynes-de-Jacques-Cartier).

La zone concernée 103 par ce second projet de résolution approuvant le projet particulier et les zones contiguës à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis.



2. Ce second projet de résolution approuvant le projet particulier PPVL-2023-14 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës à celle-ci, afin que le projet particulier soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

3. Conditions de validité d'une demande d'approbation référendaire

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au Service du greffe situé à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le 8 mars 2024.

4. Personnes intéressées

Les renseignements concernant les dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire et les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une telle demande peuvent être obtenus au Service du greffe en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec ou par téléphone au 450 463-7013.

5. Aucune demande valide

Les dispositions du second projet mentionné au paragraphe 1 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un projet particulier qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Résumé et consultation du projet particulier

Une copie du résumé de ce projet particulier peut être obtenue en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec et ce projet particulier peut être consulté à l'adresse Internet suivante : www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 29 février 2024.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil